



Projet agrivoltaïque de Mottenaille

Seconde permanence d'information – Compte-rendu

Mardi 23 juin 2026

Salle des fêtes de Baigneux-les-Juifs

Sommaire

Projet agrivoltaïque de Mottenaille.....	1
Sommaire	2
1. Introduction	3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
3.1 Vos remarques et les réponses à vos questions :	6
4. La co-construction de mesures d'accompagnement	11
5. Contacts.....	13
6. Annexes.....	14

1. Introduction

Depuis 2023, la société Eurowind Energy étudie la possibilité de développer un projet agrivoltaïque sur la commune de Baigneux-les-Juifs, en Côte-d'Or. Une zone d'étude a été définie sur des parcelles agricoles privées, en concertation avec les agriculteurs concernés et la commune.

Après de premiers échanges avec les propriétaires et exploitants des parcelles, puis avec les élus, Eurowind Energy a réalisé de premières études techniques, puis a choisi de lancer le développement effectif du projet début 2025. Eurowind Energy a souhaité mener une démarche de concertation volontaire dès le début de cette phase d'étude, et tout au long du développement du projet, pour garantir une information pleine et complète aux habitants de la commune d'implantation. Dans le cadre de cette démarche, une première réunion d'information avait été organisée en octobre 2025.

Afin de poursuivre l'information auprès les habitants de Baigneux-les-Juifs et dans une démarche de collaboration avec le territoire, Eurowind Energy et Demopolis Concertation ont invité les habitants, par la distribution d'une lettre d'information fin mai 2026, à participer à une seconde permanence d'information organisée le mardi 23 juin 2026 à la salle des fêtes de Baigneux-les-Juifs.

Cet événement s'est déroulé en plusieurs temps :

- Une acculturation aux enjeux climatiques et aux raisons du développement d'énergies renouvelables via un jeu de carte sous forme de fresque ;
- La présentation des résultats des études du projet ;
- La présentation de l'implantation du projet ;
- Un temps de réflexion et d'échange d'idées autour de mesures d'accompagnement qui pourront être mises en place dans le cadre du projet agrivoltaïque ;

Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges menés avec les participants, des questions posées et des réponses apportées, ainsi que les contributions recueillies lors des animations de cet événement.

2. Les participants

L'atelier de co-construction paysager a rassemblé treize habitants de la commune de Baigneux-les-Juifs, dont cinq élus et Monsieur le maire.

Les équipes d'Eurowind Energy et de Demopolis Concertation étaient présentes pour organiser et animer ce moment d'échange.

Eurowind, France :

- CHABAUD Julie, Chef de projet
- GIRARD-CHOUX Laetitia, Responsable de développement

Demopolis Concertation :

- VALIGNAT Romane, Consultante expérimentée en concertation

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver les supports présentés lors de cette permanence en annexe de ce compte-rendu.

L'introduction de la permanence s'est faite sous forme de fresque. Dans un premier temps, les participants ont placé des activités du quotidien sur un thermomètre selon leur impact carbone, puis les ont replacés sur les bonnes valeurs à l'aide des solutions. Cela avait pour objectif de réaliser collectivement que nous avons tous des activités qui ont un certain impact carbone, et de replacer les ordres de grandeurs entre chaque type d'activité. Ensuite, les participants ont placés des cartes-actions sur une fresque en répondant à la question « Pourquoi développe-t-on des projets d'énergie renouvelable ? ». Les cartes-actions présentaient les consommations d'énergie et d'énergie électrique en France, ainsi que les objectifs de mix énergétique, et les points importants à prendre en compte lors du développement de projets d'énergies renouvelables, comme l'intégration locale et le dialogue avec les citoyens et acteurs du territoire. Cela a permis de replacer le cas particulier du projet de Mottenaille dans un cadre plus globale de développement des énergies renouvelables comme réponse aux dérèglements climatiques.

Pendant la permanence, quatre affiches ont été partagées :

- L'énergie agrivoltaïque et la société Eurowind Energy ;
- Les résultats des études du projet ;
- L'implantation et les chiffres clefs du projet ;
- Les bénéfices agricoles et locaux d'un projet agrivoltaïque.

Pendant toute la durée de la permanence, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur le projet, les études et sur l'agrivoltaïsme. Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges.

3.1 Vos remarques et les réponses à vos questions :

- Sur l'agrivoltaïsme

Question d'un participant : « Est-il possible d'exploiter sous les panneaux ? »

Réponse d'Eurowind : C'est en effet tout l'intérêt des projets agrivoltaïques : le projet a été pensé pour s'adapter à l'exploitation : l'espacement entre les panneaux permet une bonne pousse des cultures et pâtures, voire une amélioration de la pousse en cas de sécheresse car ils permettent une régulation de l'évapotranspiration des sols.

Question d'un participant : « Y a-t-il des risques sanitaires à être proches des panneaux ? »

Réponse d'Eurowind : Non, de même que les personnes vivant avec des panneaux sur leur toit n'encourent pas de risques sanitaires, aucun risque n'est observé à ce jour.

Remarque d'un participant : « Les énergies renouvelables vont devenir nécessaires. »

- Sur les résultats d'études

Question d'un participant : « Les études de la biodiversité sont basées sur la présence des espèces ? »

Réponse d'Eurowind : L'habitat, mais aussi les lieux de reproduction et d'approvisionnement en nourriture sont étudiés sur toutes les espèces de faune et de flore (avifaune, petits et grands mammifères, chauves-souris, fleurs et plantes).

Question d'un participant : « Les études tiennent compte uniquement de la faune ou également de la flore ? »

Réponse d'Eurowind : La flore est également étudiée. L'étude d'impact inclue des inventaires 4 saisons qui se déroulent sur 1 an et qui regroupent l'ensemble des espèces (mammifères, avifaune, reptiles, amphibiens, insectes, flore, etc...), ainsi que leurs activités sur la zone : habitat, chasse et nourriture, reproduction, passage...

Question d'un participant : « Sur la carte des enjeux biodiversité, ce qui figure en rouge, ce sont les bois ? »

Réponse de M. le Maire : C'est la zone Natura 2000.

Réponse d'Eurowind : Il s'agit d'habitats protégés pour la faune et la flore, qui se concentre en effet à la lisière des bois. C'est une zone qui sera évitée.

Question d'un participant : « *Il peut y avoir des mesures compensatoires sur la faune et la flore ?* »

Réponse d'Eurowind : Nous fonctionnons selon la doctrine Eviter, Réduire, Compenser. Notre premier geste sera d'éviter les zones à forts enjeux. Ensuite, nous ferons en sorte de réduire au maximum l'impact sur les zones à enjeux moyens (création de corridors pour laisser passer les mammifères...). Enfin, en effet, nous pourrions être amenés à compenser en favorisant la présence d'espèces sur d'autres zones que le parc, afin qu'elles ne perdent pas de zones d'approvisionnement en nourriture par exemple.

Question d'un participant : « *Quels impacts peut avoir le projet au niveau archéologique ?* »

Réponse d'Eurowind : Des fouilles peuvent avoir lieu, mais uniquement après que le projet ait été autorisé, et avant les travaux. En effet, ils ne souhaitent pas que l'on opère des fouilles si le projet ne voit finalement jamais le jour, car cela est très coûteux.

Remarque d'un participant : « *La conception du projet est longue.* »

Réponse de M. le Maire : C'est un mal pour un bien, prendre le temps de mener les études et récolter les avis est nécessaire.

Information d'Eurowind : Les habitants peuvent nous soumettre dès maintenant des points de vue desquels ils souhaiteraient voir des photomontages. Nous pourrions en intégrer une dizaine à l'étude paysagère.

Remarque d'un participant : « *Il y a un Tumulus et une voie romaine à proximité de la zone d'implantation.* »

- Sur le projet et l'implantation

Question d'un participant : « *Le parc sera-t-il clôturé ?* »

Réponse d'Eurowind : Oui, pour plusieurs raisons, notamment des raisons d'assurance, de protection des infrastructures et de sécurité des installations.

Question d'un participant : « *Est-ce que les panneaux s'orienteront ?* »

Réponse d'Eurowind : Oui, nous avons choisi avec les agriculteurs d'installer des panneaux dits « trackers », qui suivront la course du soleil, et qui pourront également s'incliner pour permettre de laisser passer les machines lors des travaux agricoles.

Question d'un participant : « *Les agriculteurs ont-ils la main sur l'orientation des panneaux ?* »

Réponse d'Eurowind : Cette question est en cours de discussion, mais a priori les exploitants n'auront pas la main sur l'orientation des panneaux. Ils devront appeler la centrale d'exploitation pour agir sur l'orientation des panneaux.

Question d'un participant : « *Utilisez-vous des panneaux semi-transparents ? Y aura-t-il assez de lumière sous les panneaux pour les pâtures ?* »

Réponse d'Eurowind : Nous utilisons des panneaux bi-faciaux, pas de semi-transparents. Nous avons prévu une bande non exploitable de part et d'autre du pieu, en raison de la difficulté de pousser sur cette zone. En revanche, sur la grande majorité de la parcelle, la lumière sera amplement suffisante, notamment grâce au fait que les panneaux s'orienteront vers le soleil, et n'auront ainsi pas d'ombre fixe.

Question d'un participant : « *Comment les terrains et les agriculteurs ont été choisis ?* »

Réponse d'Eurowind : La façon de procéder d'Eurowind est d'abord de rencontrer les mairies et les conseils municipaux et ensuite de contacter les agriculteurs de la commune. Pour le projet sur Baigneux-les-Juifs, nous avons donc d'abord discuté avec les élus et une fois la délibération de principe obtenue, nous avons contacté les agriculteurs de la commune et retenu ceux intéressés par le projet et avec des parcelles techniquement compatibles (avec un faible rendement agricole, une pente relativement faible, une bonne exposition, etc...).

Question d'un participant : « *Ce sont les propriétaires des terrains qui devront démonter les panneaux ?* »

Réponse d'Eurowind : Non, légalement nous sommes tenus constituer des garanties financières de démantèlement sous forme de consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations bloquer un budget sur un compte qui servira

au démantèlement des panneaux. Cela est une garantie, pour que l'Etat puisse s'en charger en cas de faillite de notre entreprise.

Question d'un participant : « *Quelle quantité de béton est utilisée pour le projet ?* »

Réponse d'Eurowind : Les panneaux seront installés en « pieux battus », donc simplement enfoncés dans le sol, sans béton. Seuls les trois postes de livraisons nécessiteront des fondations en béton, de 16m² chacun, donc 48m² au total. Nous n'excluons pas d'avoir quelques fondations béton sur des endroits très localisés de la centrale et seulement si l'étude géotechnique démontre que cela est nécessaire.

Question d'un participant : « *Quelles sont les probabilités que le projet soit validé ?* »

Réponse d'Eurowind : Difficile de se prononcer sur la question. L'autorisation du projet dépend de plusieurs facteurs, et pour l'instant il est trop tôt pour en avoir une idée. Mais nous sommes en contact avec les services instructeurs pour proposer un projet aligné avec leurs attentes et leurs recommandations et respectueux du territoire.

Remarque d'un participant : *On va les voir quand on randonne.* »

Remarque d'un participant : « *On pourrait installer des haies pour les cacher.* »

- Sur les retombées locales du projet

Remarque de M. le Maire : « *La commune est très sollicitée par les développeurs de projets d'énergies renouvelables. On a préféré anticiper et choisir un projet qu'Eurowind construit véritablement avec nous.* »

Remarque de M. le Maire : « *La communauté de communes nous reverse plus que les 20% convenus de l'IFER. La commune touchera, notamment via l'IFER, 20 000 à 30 000€ par an, ce qui compense les baisses de dotations de la part de l'Etat.* »

Remarque d'un participant : « *On nous impose les éoliennes alors que la consommation électrique est à Dijon.* »

Question d'un participant : « On consommera ce que le parc produira en électricité, ou bien cela sera envoyé ailleurs ? »

Réponse d'Eurowind : Les électrons vont toujours au plus proche, donc dans les faits, vous consommerez l'électricité produite par le parc.

Question d'un participant : « On a déjà eu des surcharges électriques par ici, le projet ne vient-il pas encore d'avantage surcharger les réseaux ? »

Réponse d'Eurowind : Le réseaux électrique est géré par Enedis et RTE. Eurowind n'a pas de maîtrise sur le sujet. Un parc photovoltaïque ne se branche pas comme un simple appareil sur le réseau existant : son raccordement est étudié et dimensionné par le gestionnaire de réseau (Enedis ou RTE) avant toute mise en service. C'est précisément leur rôle de vérifier que le réseau peut accueillir la production sans risque de surcharge, et de réaliser les éventuels renforcements nécessaires. Le projet est donc plutôt une occasion de moderniser et de renforcer le réseau local que de le fragiliser.

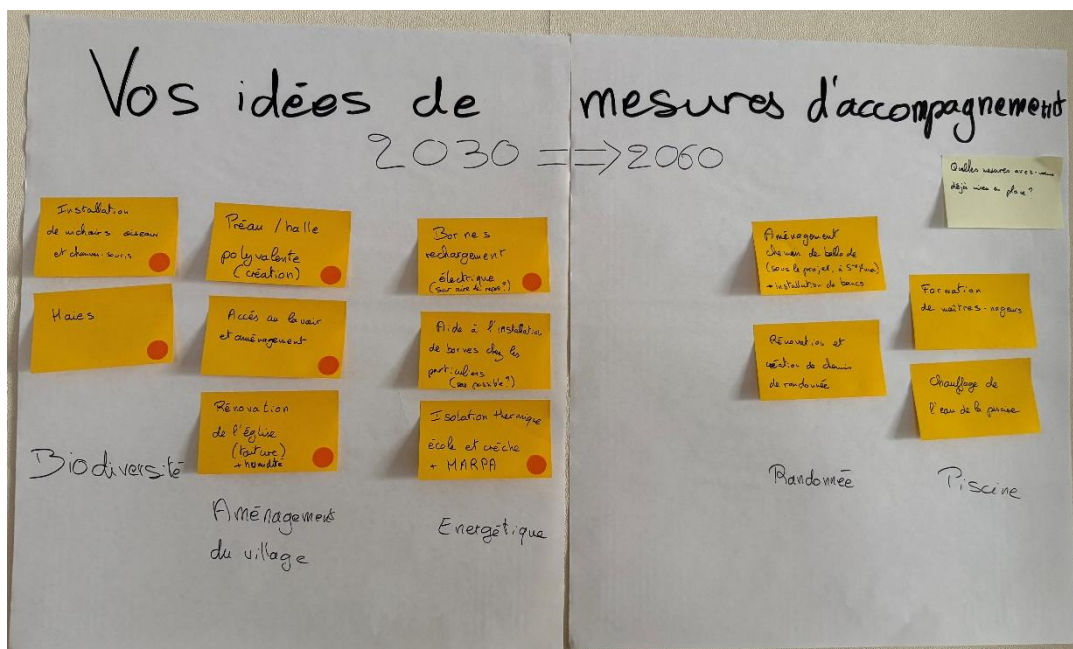
4. La co-construction de mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement sont mises en œuvre par le développeur d'un projet d'énergie renouvelable. Nous avons à cœur de faire de ces projets énergétiques des projets territoriaux qui bénéficieront directement aux riverains et au territoire local. Ces mesures sont encadrées par la loi et doivent s'inscrire dans certaines thématiques : sobriété et efficacité énergétique, préservation de la biodiversité, réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection et mise en valeur des paysages et éducation et sensibilisation à l'environnement.

- Sur les mesures d'accompagnement

Les participants ont ensuite émis des idées liées aux besoins de la commune et de l'intercommunalité. Ils ont ensuite hiérarchisé ces idées en trois thématiques qu'Eurowind étudieront en priorité.

● Idées priorisées par les participants



Les thématiques et idées suivantes ont été priorisées :

Biodiversité

- Installation de nichoirs
- Plantation de haies

Aménagement du village

- Création d'un préau/halle polyvalente
- Aménager l'accès au lavoir et le rénover
- Rénover l'église (notamment les problématiques de toiture et d'humidité)

Projets énergétiques

- Installation de bornes de recharge électrique (sur l'aire de repos)
- Isolation thermique de l'école, de la crèche et de la MARPA

Les thématiques et idées suivantes ont été émises, sans être à ce stade priorisées :

Randonnée

- Aménagement du chemin de balade sous le projet, à Sainte-Anne (installation de bancs)
- Rénovation et création de chemins de randonnée

Piscine

- Alimentation électrique de la piscine

Ces premières idées seront étudiées par Eurowind, puis discutées plus concrètement avec les acteurs du territoire avant d'être éventuellement mises en place.

5. Contacts

Pour toute question sur le projet ou la démarche de concertation, vous pouvez contacter :

Équipe projet Eurowind Energy

Julie CHABAUD

juca@eurowindenergy.com

06 85 00 61 93

Équipe Demopolis Concertation

Romane VALIGNAT

romane.valignat@demopolis-concertation.fr

07 85 63 85 66

6. Annexes

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

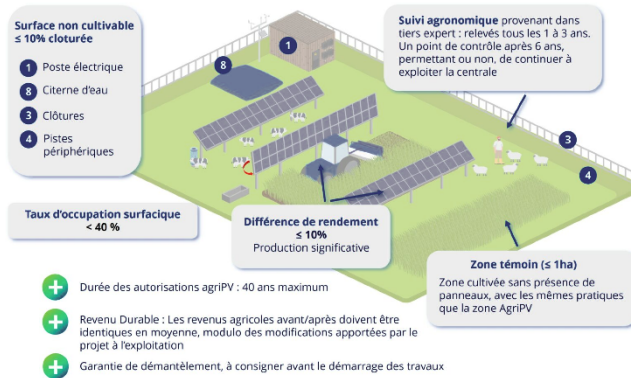
Définition du Code de l'Energie
(article 54, loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'APER)

« Une installation agrivoltaïque est une **installation de production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont **situés sur une parcelle agricole** où ils contribuent durablement à l'installation, au **maintien ou au développement d'une production agricole**, en apportant au moins **l'un des quatre services suivants** :

- l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique,
- l'adaptation au changement climatique,
- la protection contre les aléas climatiques,
- l'amélioration du bien-être animal.

En garantissant durant toute la durée de fonctionnement de la centrale que l'agriculteur puisse avoir :

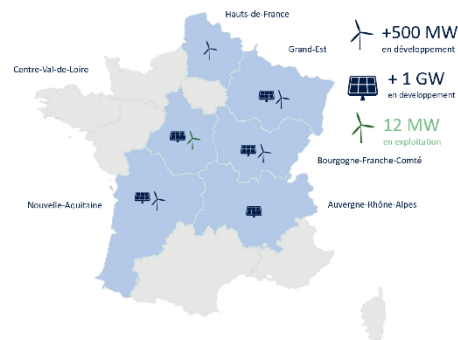
« **une production agricole significative et un revenu durable** ». La qualification d'agrivoltaïque implique nécessairement de permettre à **la production agricole d'être l'activité principale sur la parcelle et d'être réversible**.



Eurowind: le développeur du projet

Eurowind Energy est un producteur indépendant d'énergies renouvelables, spécialisé dans l'énergie éolienne, solaire, l'hydrogène et le biogaz. Le groupe accompagne ses projets sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du développement à l'exploitation, en tant qu'interlocuteur unique.

Présent dans une quinzaine de pays en Europe et aux États-Unis, Eurowind Energy développe des solutions énergétiques locales et durables, avec l'ambition de devenir le prochain grand acteur de l'énergie 100 % renouvelable.



Eurowind Energy.

Eurowind
Energy.



Pour mieux connaître Eurowind,
rendez-vous sur le site Internet :



www.projetseurowindenergy.fr

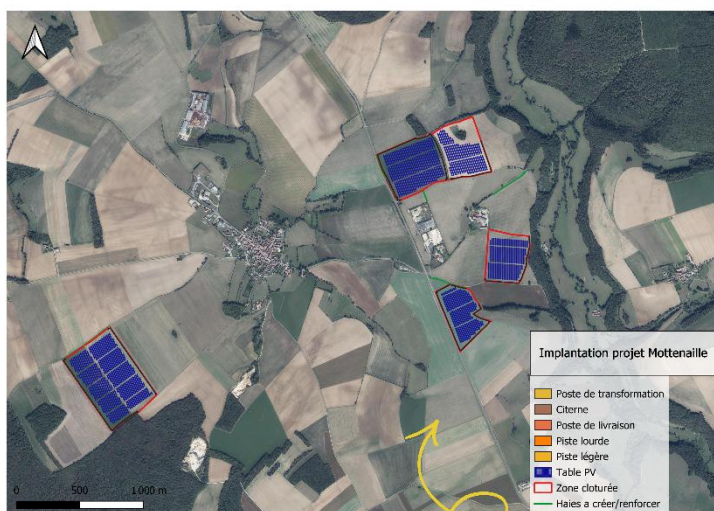
demopolis
concertation

Le projet agrivoltaïque de Mottenaille

Depuis 2022, Eurowind étudie la faisabilité d'un **projet agrivoltaïque** sur la commune de Baigneux-les-Juifs.

Le projet a été construit avec les acteurs du territoire pour répondre aux attentes de l'ensemble des parties prenantes. **Nous vous invitons à découvrir les éléments du projet et à poser vos questions aux équipes présentes.**

CARTE DE L'IMPLANTATION POTENTIELLE DU PROJET



CHIFFRES CLÉS DU PROJET



5 exploitations concernées



~43 MWc
de puissance installée



82 hectares
de surface clôturée

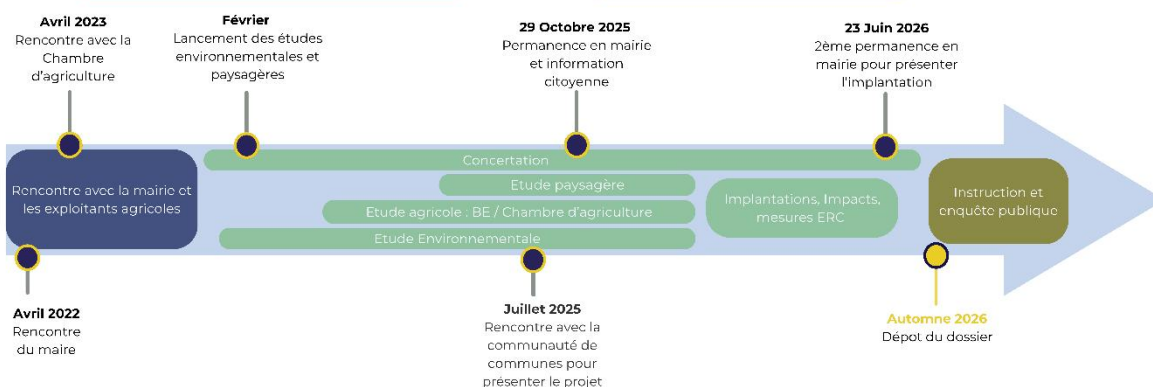


48 000 MWh/an,
soit la consommation électrique
moyenne de plus de 10 000 foyers



**Dépôt prévu
à l'automne 2026**

LE CALENDRIER DU PROJET



Projet agrivoltaïque de Mottenaille

Résultats des études Biodiversité et enjeux paysagers

Enjeux globaux pour la biodiversité

CARTE DES ENJEUX GLOBAUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ



Une étude complète a classé chaque milieu du site selon trois niveaux d'enjeu. Le site est largement dominé par des milieux ouverts à faible enjeu, et aucune zone humide n'a été détectée (51 sondages non caractéristiques). La nature sensible se concentre sur quelques milieux bien localisés, surtout les boisements et les haies, refuges de la faune.

Points clés de surveillance :

- Site majoritairement agricole à faible enjeu : favorable au projet
- 💧 Pas de zone humide : aucune contrainte
- Enjeux forts concentrés sur les boisements, lisières et haies
- 🦇 Chauves-souris : 2 espèces sensibles (Barbastelle d'Europe, Petit rhinolophe)
- 🐦 Avifaune : vigilance sur les boisements et haies

Les enjeux forts restent localisés ; en les évitant, le parc s'installe sur les terres agricoles et prairies à faible enjeu tout en préservant la nature.

Enjeux paysagers

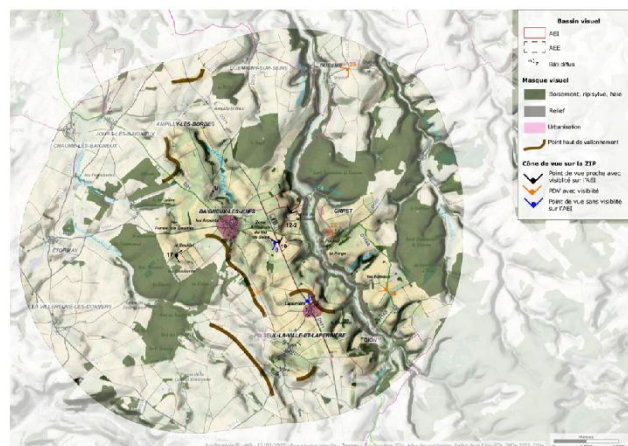
Les différentes analyses visent à prendre en compte les points de vigilance : **choisir le meilleur emplacement possible pour le parc.**

L'implantation finale a été construite en tenant compte simultanément de trois grandes préoccupations :

- la protection de la nature et de la biodiversité,
- le respect du paysage et des vues (notamment vers le château),
- la gestion de l'eau (pentes et ruissellement).

En croisant ces critères, le projet s'installe là où il s'intègre le mieux, aussi bien pour les habitants que pour l'environnement.

CARTE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE



Les bénéfices du projet

Au-delà de la production d'énergie renouvelable, ce projet agrivoltaïque s'inscrit dans une démarche de territoire, au service de l'activité agricole et de la transition énergétique. Il vise à soutenir les exploitations, à générer des retombées pour la commune et à s'inscrire dans une logique de long terme.

Pour l'exploitation



Amélioration des rendements fourragers et sécurisation de la ressource en herbe face aux aléas climatiques.



Installations sécurisées et clôturées, moins de prédation et réduction des risques sanitaires



Amélioration du bien-être animal grâce à l'ombrage et à l'abri.



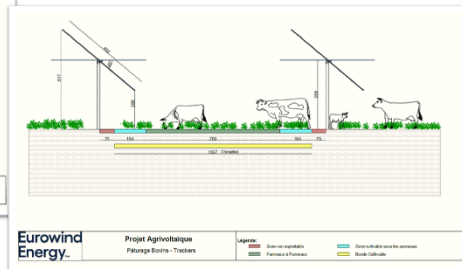
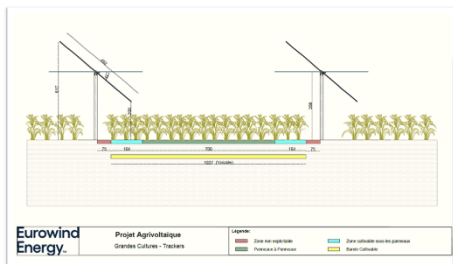
Consolidation du **modèle économique** de l'exploitation pour assurer la transmission ou l'expansion

Volets agricoles

Conçu en concertation avec les exploitants, le projet garantit la continuité des activités agricoles. L'écartement entre pieux (12 à 13,5 m) et la hauteur libre sous panneaux (2 m minimum, 5,1 m maximum) permettent la circulation des animaux et des engins en toute sécurité.



L'ombrage partiel généré par les panneaux contribue au bien-être animal, tandis que les bandes enherbées de part et d'autre des pieux favorisent la biodiversité et la qualité des sols : renforçant la durabilité de l'exploitation sur le long terme



Pour le territoire



Le projet agrivoltaïque contribue au maintien de l'**activité agricole sur le territoire** et à la préservation de **son identité agricole**, tout en contribuant aux objectifs de **transition énergétique et de décarbonation**.



Les collectivités bénéficient de retombées fiscales pendant toute la durée d'exploitation du projet, notamment de l'**IFER** payée par Eurowind sur la production énergétique du projet.

Répartition de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)



Un projet de territoire concret, avec **des mesures d'accompagnement dédiées à la commune et aux habitants**.



Des retombées économiques de proximité, grâce à la **mobilisation d'entreprises et d'acteurs locaux** lors des phases de travaux, d'exploitation et de maintenance.

Vos questions sur le projet

On va les voir quand on randonne

Les panneaux s'orientent ?

On peut exploiter sous les panneaux ?

On pourra mettre des haies pour les cacher

Les agriculteurs ont la main sur l'orientation des panneaux

Le parc sera clôturé ?

Y a-t-il des nuisances à rester proche des panneaux ?

Il y aura assez de lumière pour les pâtures ?

On consomme ce qu'on produit ou l'électricité est envoyée ailleurs ?

On a déjà eu des surcharges, il y a des risques avec le projet ?

Comment les terrains et les ~~agriculteurs~~ agriculteurs ont-ils réagi ?

2

Où a vait dit "non"
pour les éoliennes à l'enquête
publique et on les a quand
même.

La commune est très
sollicitée, on a préféré
anticiper pour un projet
construit avec nous.

C'est le propriétaire
qui doit démonter?

Le renouvelable
va devenir nécessaire.

Quelle quantité de
béton sur les
transformateurs?

La conception du
projet est longue

Où nous les impose
alors que la consommation
est à Dijon.

16 m² par
poste de livraison
(ici 3)

C'est un mal pour un
bien, pour avoir études
et avis.

Où a 20 à 30 000 €
par an via ce projet, ça
compense la baisse des
détachements.

Quelles probabilités
que le projet soit
valable?

La communauté de
communes nous
reverse @ que 20%.

Vos questions sur les études

C'est basé
sur la présence
des espèces ?

On tient compte
que de la faune ou
aussi la flore ?

Il y a un Tumulus
et une voie romaine
à proximité.

En rouge, c'est
les bois ?

Les habitats
faune / flore
+ Natura 2000.

Les habitants
peuvent nous soumettre
des points de vue de
photomontages

Quels impacts au
niveau archéologique ?

Fouilles avant
travaux.

Il peut y avoir des
mesures compensatoires
sur la faune/flore ?